

Commission Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre de la Commission

Subject: QUERY RE: RESTRICTIONS ON CHAIR CALLING TRANSIT COMMISSION MEETINGS

Objet : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE AUX RAISONS QUI ONT EMPÊCHÉ LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN DE CONVOQUER UNE RÉUNION

Submitted at: Transit Commission

Présenté à la : Commission du transport en commun

From/Exp.:

Date: June 1, 2020

File/Dossier :

Commissioner/
Commissaire:
R. Brockington

Date : Le 1er juin 2020

TTC 01-20

To/Destinataire:

City Clerk / Greffier Municipal

Inquiry:

The Transit Commission has not met since February 2020.

Following Royal Assent of provincial legislation allowing municipalities to meet virtually, was the Transit Commission Chair restricted in any way in calling a meeting of the Transit Commission in April or May 2020?

Did Ottawa City Council pass any motions restricting the Transit Commission Chair from calling a meeting of the Transit Commission in April or May 2020?

Demande de renseignement :

La Commission du transport en commun ne s'est pas réunie depuis le mois de février 2020.

Une loi provinciale, qui a reçu la sanction royale, autorise les municipalités à se réunir de façon virtuelle. Y a-t-il donc une raison qui a empêché le président de la Commission du transport en commun de convoquer une réunion de la Commission, en avril ou en mai 2020?

Le Conseil municipal d'Ottawa a-t-il adopté une motion empêchant le président

de la Commission du transport en commun de convoquer une réunion de la Commission, en avril ou en mai 2020?

Response (Date: 2020-Jun-08)

The answers to the two questions posed in this inquiry are “no”. However, as the statutory Clerk for the City of Ottawa whose duties include providing objective, professional advice to Council and its Members on a variety of issues related to the City’s overall governance and legislative agenda, I offer the following additional information which, I believe, provides required context to this matter.

As part of the City of Ottawa’s ongoing and evolving response to COVID-19, and on the recommendation of the City Clerk, there was a reduced schedule of all Standing Committee, Sub-Committee and Transit Commission meetings in March, April and May 2020.

This recommendation was first offered during the City’s technical briefing for Council and media held on Friday, March 13, 2020. During his opening remarks the Mayor advised as follows:

"With respect to the continuity of Government, I have accepted the recommendation of the City Clerk, and in cooperation with Committee Chairs, will be limiting the number of non-essential Committee meetings to take place at this time as well as the extent of the items that can be brought forward should meetings need to go ahead. To this effect I have asked the City Manager to work with his senior leadership team to limit the reports coming forward to Committees to those that are statutorily required for the time being."

This approach was undertaken in light of the Ministry of Health’s initial guidance on the pandemic that mass gatherings be limited. Thereafter, the Office of the City Clerk sought to work with Chairs towards canceling any public meetings that did not address statutory items, like those under the *Planning Act*, or matters that were of a time sensitive nature. That same day, the City issued an announcement, “*City to Close Recreation and Cultural Facilities, and Libraries to Help Prevent the Spread of COVID-19 in Ottawa,*” that included the following comments (copy attached):

Committee and Council Meetings

The City is also working to limit the number of Committee meetings. If agendas are updated, information will be available on Ottawa.ca.

On Monday, March 16, 2020, the City Clerk advised all Members of Council in a memo that, on the recommendation of the City Clerk’s Office as well as the “ongoing

recommendations of the Medical Officer of Health”, all remaining Standing Committee, Transit Commission, Sub-Committee and Advisory Committee meetings for the month of March had been cancelled as part of the City's overall efforts to contain the COVID-19 virus by avoiding or reducing the number of mass gatherings: (copy attached). That memo also noted that, “all departments are reviewing their legislative agenda with a view to determining the time sensitivity of any items and Committee Coordinators are making arrangements to have any previously-scheduled agenda review meetings take place via teleconference.”

On Wednesday, March 25, 2020, City Council unanimously approved Motion 30/1, amending the *Procedure By-law* to authorize Council (and by extension, Standing Committees) to meet through electronic participation in accordance with the *Municipal Act, 2001.*, as amended by Bill 187, the *Municipal Emergency Act, 2020*, and the Provincial Emergency Order of March 28, 2020, being Ontario Regulation 52/20, regarding “Organized Public Events and Certain Gatherings”, which states that, “no person shall attend . . . (a) an organized public event of more than five people”. With respect to Council and Committee meetings, Motion 30/1 included the following order (copy attached):

- a. Agendas shall be limited to items that, *in the opinion of the Chair*, informed by operational staff and the Clerk’s Office, are of a time sensitive nature such that they must be considered during the emergency period.

In the months of April and May, the Clerk’s Office continued to recommend to Committee Chairs that meetings be limited to those items that were statutorily required or time-sensitive nature, in accordance with the Motion approved on March 25, 2020. In addition to the limited staff capacity to support the legislative agenda during the initial emergency response to COVID-19, another important consideration was that the Clerk’s Office was not yet in a position to confirm that it could facilitate remote public delegations in accordance with the City’s *Rules of Procedure*.

The only Standing Committee that met in the month of April was the Planning Committee, which deals largely with matters that require a statutory public hearing under the *Planning Act*. Planning Committee reduced its number of meetings to one and met on April 9th, 2020, using Zoom. Although postponement of this meeting was considered, the Clerk’s Office recommended that it proceed as scheduled in order to allow staff to test the format and apply any lessons learned to developing procedures for future electronic meetings, including provisions to allow for public delegations. All other Standing Committee and Transit Commission meetings were cancelled for the month of April.

On April 14, 2020, following the cancellation of the April Transit Commission meeting, the City Clerk advised Members of the Transit Commission by e-mail that, with respect to the various May and June meetings at City Hall, the Clerk's Office would be liaising with the Committee Chairs, the City Manager and the respective department heads to determine what agenda business of a time-sensitive nature must proceed during this period. Commission Members were advised that the City's focus continued to be to delivering essential services to residents while preserving the City's workforce over a sustained period, and that departmental staff did not have the capacity to resume a full "business as usual" legislative agenda and Committee schedule, even with the ability to participate remotely (copy attached).

On April 22, 22, 2020, Council unanimously passed Motion 32/6, which included an additional *Procedure By-law* amendment authorizing Committee and Commission Chairs to cancel more than two regular meetings of a Standing Committee and Commission "if in the Chair's opinion such meetings are not necessary for the proper conduct of the business of the Committee/Commission".

As noted above, a key determining factor in the resumption of Standing Committee and Transit Commission meetings in May or June was the ability of the Clerk's Office to facilitate remote public delegations. The Joint meeting of the Agricultural and Rural Affairs Committee (ARAC) and the Planning Committee of May 11, 12 and 19, 2020, was a test case for confirming that the City could host and support public meetings that include public delegations participating "live" via Zoom.

At the May 13, 2020, City Council meeting, the City Clerk advised Council that, having navigated through the two-day public delegation portion of the Joint Planning and ARAC Committee meeting, the Clerk's Office was now in a position to support Chairs and their respective General Managers to begin the resumption of regularly scheduled Standing Committee, Transit Commission and Sub-Committee meetings using Zoom technology, thereby allowing for "live" submissions from delegates and meeting the requirement of the City's *Procedure By-law* as well as the *Planning Act*.

At the same May 13, 2020, Council meeting, the Chair of Transit Commission announced that a Special meeting of the Transit Commission would be held on June 1, 2020.

Throughout this period, the General Manager of Transportation Services and his management team continued to provide operational updates to Members of Transit Commission and Council on matters related to Transit Services and the department's

COVID-19 response, and answer questions from Members by e-mail, and at City Council meetings.

In summary, the cancellation of Standing Committee and Transit Commission meetings during the months of March, April and May, 2020 was undertaken within the authority granted by the *Procedure By-law*, and was consistent with advice given by the City Clerk as part of the City of Ottawa's ongoing and evolving response to COVID-19.

Réponse (Date : le 8 juin 2020)

La réponse aux deux questions de la demande de renseignements est « non ». Toutefois, à titre de greffier de la Ville d'Ottawa, charge créée par la loi et dont les fonctions consistent à prodiguer des conseils professionnels et impartiaux au Conseil et à ses membres sur toutes sortes de questions touchant à la gouvernance générale de la Ville et à son programme législatif, je tiens à fournir les renseignements additionnels suivants, qui, j'en suis convaincu, donneront le contexte nécessaire en la matière.

Dans le cadre de l'intervention continue et en constante évolution de la Ville d'Ottawa pour lutter contre la COVID-19, et sur la recommandation du greffier municipal, le calendrier de toutes les réunions des comités permanents, des sous-comités et de la Commission du transport en commun a été réduit en mars, en avril et en mai 2020.

Cette recommandation a d'abord été proposée à l'occasion de la séance d'information technique que la Ville a organisée pour le Conseil et les médias, le vendredi 13 mars 2020. Lors de ses remarques préliminaires, le maire a fait la recommandation suivante :

« S'agissant de la continuité du gouvernement, j'ai accepté la recommandation du greffier municipal et, en concertation avec les présidents de comités, je limiterai le nombre de réunions non essentielles des comités qui auront lieu, ainsi que l'étendue des points qui sont présentés si des réunions doivent se tenir. À cet effet, j'ai demandé au directeur municipal de travailler avec l'équipe de la haute direction afin de limiter les rapports remis aux comités à ceux qui sont prescrits par la loi. »

Cette stratégie a été adoptée à la lumière des premières directives du ministère de la Santé destinées à restreindre les rassemblements de masse. Par la suite, le Bureau du greffier municipal s'est attaché à collaborer avec les présidents en vue d'annuler toutes les réunions publiques ne touchant pas à des points législatifs, comme ceux relevant de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, ou à des questions de nature urgente. Ce jour-là, la Ville a également fait une annonce : « *La Ville ferme ses installations récréatives et*

culturelles et ses bibliothèques pour prévenir la propagation de la COVID-19 à Ottawa », qui comprenait les observations suivantes (ci-jointes) :

Réunion des comités et du Conseil

La Ville s'emploie à limiter le nombre des réunions des comités. Les modifications aux ordres du jour seront annoncées sur le site Ottawa.ca.

Le lundi 16 mars 2020, le greffier municipal a transmis une note de service à tous les membres du Conseil les avisant que, sur la recommandation du Bureau du greffier municipal et sur les recommandations continues du médecin chef en santé publique, toutes les réunions des comités permanents, de la Commission du transport en commun, des sous-comités et des comités consultatifs prévues au mois de mars avaient été annulées dans le cadre des efforts globaux déployés par la Ville pour contenir le virus responsable de la COVID-19 en évitant ou en réduisant le nombre de rassemblements de masse : (ci-jointe). Cette note de service notait également que « tous les ministères revoient actuellement leur programme législatif afin de déterminer le caractère urgent de tout point et les coordinateurs des comités prennent des dispositions pour que toute réunion de révision de l'ordre du jour précédemment prévue ait lieu par téléconférence. »

Le mercredi 25 mars 2020, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la Motion 30/1, portant modification du *Règlement de procédure* et visant à autoriser le Conseil (et partant, les comités permanents), à participer à des réunions par voie électronique, et ce, conformément à la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par le projet de loi 187, soit la *Loi de 2020 sur les situations d'urgence touchant les municipalités*, et au décret d'urgence pris par la province le 28 mars 2020, soit le règlement de l'Ontario 52/20, visant les « événements publics organisés et certains rassemblements », qui stipule que « nul ne doit assister à [...] a) un événement public organisé de plus de cinq personnes ». Pour ce qui est des réunions du Conseil municipal et des comités, la Motion 30/1 contient le décret suivant (ci-joint) :

- a. L'ordre du jour doit se limiter aux points qui, *selon le président*, en concertation avec le personnel opérationnel et le Bureau du greffier, sont de nature urgente et doivent à ce titre être examinés pendant la période d'urgence.

Au cours des mois d'avril et de mai, et conformément à la motion approuvée le 25 mars 2020, le Bureau du greffier municipal a continué à recommander aux présidents de comités de limiter les réunions aux points d'ordre prescrits par la loi ou urgents. Or, en plus des capacités limitées en personnel pour soutenir le programme législatif durant

les premières interventions d'urgence créées par la COVID-19, un autre élément qu'il ne faut pas oublier, c'est que le Bureau du greffier municipal n'était pas encore en mesure de confirmer qu'il pouvait faciliter la participation des intervenants du public à distance, conformément aux *Règles de procédure*.

Le seul comité permanent à s'être réuni au mois d'avril est celui de l'urbanisme, qui se penche essentiellement sur des questions qui requièrent une audience publique, aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Le comité de l'urbanisme a réduit le nombre de rencontres à une seule et s'est réuni le 9 avril 2020, à l'aide du logiciel Zoom. Bien que l'on ait envisagé de reporter cette réunion, le Bureau du greffier municipal a recommandé de l'organiser comme prévu afin de permettre au personnel de tester ce format et de tenir compte des leçons tirées dans l'élaboration des procédures pour les prochaines réunions électroniques, et notamment des mesures visant à permettre aux intervenants du public de participer. Toutes les autres réunions des comités permanents et de la Commission du transport en commun prévues au mois d'avril ont été annulées.

Le 14 avril 2020, à la suite de l'annulation de la réunion de la Commission du transport en commun prévue en avril, le greffier municipal a avisé ses membres par courriel que, pour ce qui était des différentes réunions prévues en mai et juin à l'hôtel de ville, le Bureau du greffier municipal assurerait la liaison avec les présidents de comité, le directeur municipal et les directeurs généraux concernés afin de déterminer quels points à l'ordre du jour de nature urgente ou réglementaire devaient être examinés pendant l'état d'urgence. Les membres de la Commission ont été informés que la Ville privilégierait encore les services essentiels qu'elle fournit aux résidents tout en protégeant le personnel de la Ville sur une période donnée, et que le personnel des directions générales ne disposait pas des ressources nécessaires pour reprendre pleinement le cours normal du programme législatif et du calendrier des comités, même s'il était en mesure de participer à distance (pièce jointe).

Le 22 avril 2020, le Conseil a adopté à l'unanimité la Motion 32/6, laquelle comporte une autre modification du *Règlement de procédure* autorisant les présidents du comité ou de la Commission à annuler plus de deux réunions ordinaires d'un comité permanent ou d'une commission « s'il est d'avis que ces réunions ne sont pas nécessaires pour mener à bien les activités du comité ou de la commission ».

Comme indiqué ci-dessus, un facteur clé déterminant dans la reprise des réunions des comités permanents et de la Commission du transport en commun, en mai et en juin, a été la capacité du Bureau du greffier municipal à faciliter la participation à distance des intervenants du public. La réunion conjointe du Comité de l'agriculture et des affaires rurales (CAAR) et du Comité de l'urbanisme, les 11, 12 et 19 mai 2020, a servi de mise

à l'épreuve et a permis de confirmer que la Ville peut organiser et soutenir les réunions publiques qui incluent la participation d'intervenants du public en direct, à l'aide de Zoom.

À l'occasion de la réunion du Conseil municipal du 13 mai 2020, le greffier municipal a informé ce dernier que, après avoir exploré la partie de la réunion conjointe de deux jours du Comité de l'urbanisme et du CAAR autorisant la participation d'intervenants du public, le Bureau du greffier municipal était désormais en mesure d'aider les présidents et leurs directeurs généraux respectifs à commencer à reprendre les réunions ordinaires prévues des comités permanents, de la Commission du transport en commun et des sous-comités grâce à la technologie Zoom, en autorisant ainsi les présentations en direct des délégués tout en respectant les dispositions du *Règlement de procédure* et de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Lors de cette même réunion du 13 mai 2020, le président de la Commission du transport en commun a annoncé que cette dernière tiendrait une réunion spéciale le 1^{er} juin 2020.

Tout au long de cette période, le directeur général des Services de transport en commun et son équipe de gestion ont continué à transmettre des mises à jour opérationnelles aux membres de la Commission du transport en commun et du Conseil municipal sur des questions concernant le Service de transport en commun et l'intervention de la direction générale pour lutter contre la COVID-19, et à répondre aux questions des membres par courriel, ainsi que dans le cadre des réunions du Conseil municipal.

En bref, l'annulation des réunions des comités permanents et de la Commission du transport en commun, au cours des mois de mars, avril et mai 2020, a été décidée en vertu des pouvoirs conférés par le *Règlement de procédure*, et est conforme aux conseils donnés par le greffier municipal dans le cadre de l'intervention continue et en constante évolution de la Ville d'Ottawa à la COVID-19.

Standing Committees / Commission Inquiries:

Demande de renseignements des Comités permanents / Commission :

Response to be listed on the Transit Commission Agenda of June 17, 2020

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la Commission du transport en commun prévue le 17 juin 2020.